

COMPTE RENDU de REUNION

CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Décembre 2017

Absents excusés : Laurence VAN DEN HENDE (procuration à Jacky REMAY), Isabelle SOIRAT, Catherine SAINT-LEGER (procuration à Yannick SEVREE), Alexandre MARTINEAU

Ouverture de la séance à 20h03

1 - CREATION D'UN BAIL DE FERMAGE

Monsieur Jean-Michel Spitz cesse son activité d'exploitant agricole et Monsieur Quentin Salmon, jeune exploitant de la commune, propose de reprendre les parcelles communales suivantes :

- Les Ponts Cocards parcelle ZB1 de 2ha 86a 41ca
- Les Ponts Cocards parcelle ZB2 de 1ha 40a 00ca
- Les Hautes Miltières parcelle B117 de 0ha 80a 00ca
- Les Soeurs parcelle B334 de 0ha 40a 11ca
- Les Sœurs parcelle A193 de 1ha 3a 19 ca
- Les Sœurs parcelle D17 de 0ha 19a 60 ca

A l'unanimité (11 votants), le conseil accepte cette proposition pour un bail de 9 ans, à effet du 1er novembre 2017.

Arrivée Sophie DAMOUR à 20h15

2 - DEVIS POUR LA MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET CHEMINS RURAUX

M. le Maire rappelle que les voies appartenant à la commune sont rangées dans deux catégories :
- les voies communales qui font partie du domaine public routier,
- les chemins ruraux qui appartiennent au domaine privé de la commune et sont spécifiquement affectés à l'usage du public.

Les voies communales font l'objet d'un tableau de classement officiel.

La commune a décidé de procéder à la mise à jour de ce tableau de classement et à l'inventaire des chemins ruraux. Ce travail avait été commencé en 2012 par les services de la DDT mais n'avait pas été terminé.

Les services de la DDT n'exerçant plus ces missions un devis a été demandé au cabinet GEOMEXPERT SAS, 25 Rue des Arches à Blois, pour :

- une phase de constat du classement,
- la régularisation du classement,
- l'établissement du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux.

Le conseil accepte à l'unanimité (12 votants), le devis du cabinet GEOMEXPERT SAS pour un montant de 3 576,00 € TTC.

-

Acquisition d'un four électrique pour le restaurant scolaire

Les devis ci-dessous ont été reçus pour l'acquisition d'un four électrique air pulsé + vapeur :

	Caractéristiques	Prix
Sté Fricom St Jean de la Ruelle	525 x 850 x ht 725 mm + meuble support	5 879,50 € HT
Sté EDCP Blois Village de l'Arrou	920 x 874 x ht 730 mm + meuble support	4 531,30 € HT

Le conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention, de retenir la proposition de la sté EDCP.

Acquisition des parcelles D 168 et D 169

Il s'agit de parcelles constructibles situées rue de la Mairie, au niveau du rétrécissement de la voirie, qui permettent d'accéder à l'arrière des installations sportives (aire de lancer), pour une contenance totale de 989 m².

Après en avoir débattu, le conseil :

- Décide, par 10 voix pour et 2 abstentions, de faire une offre d'acquisition pour ces parcelles
- Fixe, en fonction du marché local, le montant de la proposition à présenter, par 9 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

Création d'une passerelle sur la Cisse

Il s'agit de créer une passerelle suspendue sur la Cisse pour relier les communes d'Averdon et Marolles, à l'usage des piétons et cyclistes.

Les dépenses prévisionnelles sont :

Bornage :	4 475 € HT
Déboisement chemins communaux :	9 600 € HT
Etude du CDPNE :	6 600 € HT
Passerelle réserve naturelle :	38 970 € HT
Panneaux + chicanes :	2 000 € HT
Total	61 645 € HT

Ces travaux bénéficieront d'une subvention de 80 % (70 % Conseil Régional et 10 % Conseil Départemental), soit un reste à financer de 12 329 € ht divisé à parts égales entre les communes de Marolles et Averdon.

Ce projet est accepté par 10 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

6 -DIA 1 RUE DE LA GARENNE PARCELLE D 474

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter cette parcelle enclavée d'une surface de 145 m².

Affaires diverses

- **COMICE AGRICOLE**

ce comice se tiendra les 16 et 17 juin 2018 à Candé s/ Beuvron.

Pour la bonne organisation, cette commune fait appel aux autres communes de l'agglomération pour un prêt de matériel et/ou de personnel.

Elle souhaite également que nous confectionnions un panneau de présentation de notre commune.

- **TRAVAUX RUE DU PARC**

ceux-ci n'étant pas terminés, la réception prévue le lundi 4 décembre n'aura pas lieu.

- **ZERO PHYTO DANS LES COMMUNES**

un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Vendôme est présenté au conseil.

Des diverses solutions techniques présentées (brûlage, vapeur, etc), toutes présentent des inconvénients.

Il est rappelé que la commune est à 0 phyto depuis le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le maire souhaite encourager les administrés à faire de même et à désherber devant chez eux.

- **CONSEIL D'ECOLE**

Bilan de rentrée : maternelle 23, CP-CE1 18, CE2-CM1 18, CM1-CM2 17 ; soit 76 élèves pour 60 familles.

Prévision 2017/2018 : maternelle 24, CP 8, CE1 11, CE2 7, CM1 11, CM2 18 ; soit 79 élèves.

Les enseignants ont présenté une liste de travaux à effectuer : rideaux brise soleil en maternelle, étagères pour les armoires, ventilation par les trappes anti fumée, achat de tapis, achat d'un interphone.

L'APE organise un marché de Noël le 15 décembre.

Le projet d'école est établi pour 3 ans.

Le projet de classe est fait autour de la semaine du cirque ; il y aura une participation de 100 euros par enfant.

Stationnement îlot Joly

- **COLIS DE NOEL**

Ils seront remis aux habitants bénéficiaires de la commune, semaine 50, et au personnel communal le lundi 18 décembre à 18h00 à la mairie.

Séance levée à 23h23